



Réunion avec DR 974 Spécial PCA / Coronavirus 21 avril 2020



Lors de cette audio-conférence, le DR a fait un point sur :

L'ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES

Le directeur a confirmé le maintien du service réduit en tenant compte des impératifs qui peuvent survenir.

A titre d'exemples :

- un probable vol en provenance de Madagascar, annoncé à l'arrivée à **GILLOT**, pour le rapatriement de 7 à 8 personnes.

En réponse à vos représentantes **USD-FO 974**, le DR a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un rapatriement sanitaire.

- présence requise de la **BSE du Port** lors de la relève d'équipage des thoniers, sous réserve de l'aval des autorités locales,
- maintien de la fermeture du bureau des douanes de **St Pierre**, malgré une intervention sporadique,
- adaptation de la **cellule LCF** en fonction des arrivages.

Le DR a :

- souligné la **forte sollicitation de SDA**, pour le dédouanement des masques notamment, mais également pour du matériel médical prioritaire.
- précisé qu'**une seule équipe de maître-chien** était opérationnelle.
- indiqué qu'un **gros arrivage de masques** est attendu, auquel les services douaniers ont beaucoup contribué en accompagnant le Conseil Régional dans sa démarche.

En réponse à vos représentantes **USD-FO 974**, le DR a précisé qu'**aucun masque n'était destiné aux services douaniers**, assurant qu'il n'y a pas de « tension » en la matière (comme pour les gants ou le gel hydro-alcoolique d'ailleurs) avant le 11 mai.

- indiqué que :
 - **4000 masques FFP2 étaient attendus**, mais sans précision de la date d'acheminement de cet envoi émanant de la DG...
 - **la DRDDI974 a passé commande de masques FFP1 en grande quantité.**

**N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER À VOS SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES DES EPI
(MASQUES, GEL HYDRO-ALCOOLIQUE, GANTS, LINGETTES)
ET À NOUS FAIRE REMONTER TOUTE DIFFICULTÉ.**



LA SITUATION DES AGENTS

Vos représentantes **USD-FO 974** avaient demandé des précisions sur les agents bénéficiant du **télétravail**. Ainsi, le DR a indiqué que 43 agents en bénéficient : 14 en télétravail suite à autorisation, 29 en « travail à distance », et qu'il y a encore quelques ordinateurs disponibles.

Le DR nous a assuré qu'aucun collègue des douanes réunionnaises n'a été déclaré **contaminé** au COVID-19. A notre demande, il s'en assurera....

Les agents, dont une personne de l'environnement familial proche est fragilisée ou contaminée, sont invités à se rapprocher du Médecin de Prévention.



LES FRAIS DE REPAS



Concernant les modalités de prise en charge des frais de repas engagés par certains agents publics pendant l'état d'urgence sanitaire, le mel du service FRHL 974 est arrivé dans la continuité de l'audio-conférence.

En réponse à notre interrogation, il nous a été précisé que **toute demande s'effectue par mail uniquement à l'attention du chef de service avec scan des justificatifs. Les originaux des justificatifs doivent être transmis par courrier interne dès que possible à l'attention du FRHL.**

Il n'y a donc pas d'état de frais à remplir : les états sont directement saisis dans chorus DT par la FRHL.

LA COMMUNICATION

Les réunions journalières avec la Préfecture sont maintenues, auxquelles il faut adjoindre des conférences hebdomadaires avec la Police.

NOTRE DR A DÉPLORÉ QUE LES DR DES DOM SOIENT PARFOIS « OUBLIÉES », À LA DIFFÉRENCE DES DI QUI SONT RÉGULIÈREMENT CONSULTÉES PAR LA DG.

En réponse à **USD-FO 974** le DR a indiqué qu'il n'y aurait pas (sauf s'il y était invité ...) d'article dans le « flash-agents » national sur l'action des Douanes Réunionnaises....

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LA PRISE DE DÉCISIONS LOCALES

Le maintien de l'échéance pour les redevables de l'OMI a été confirmé. Seul un report pour le dépôt des déclarations OMI sans paiement est possible.

La **Recette Régionale** a été sollicitée pour de nombreux reports d'échéance (Droits de douane, TVA, OM)

Le DR nous a informé d'une diminution des perceptions d'OM et de Taxe Spéciale sur les Carburants engendrant une baisse importante du budget des collectivités locales.

LA FIN DU CONFINEMENT



Le DR nous l'a annoncée progressive, et ne concernant pas tous les agents.

En réponse à **USD-FO 974**, il a indiqué que tous les agents ne reviendront pas à leur poste en présentiel à compter du 11 mai.

Il conviendra de s'adapter au flux de la reprise, mais un retour à la normale n'est pas attendu avant 2 à 4 mois.

Le **bureau de St Pierre** devra certainement faire l'objet d'une reprise d'activité, même si son ampleur n'est pas connue à ce jour.

Pour les agents en présentiel, un état des lieux devra être effectué, notamment sur le respect de la **distanciation**.

Une réflexion est en cours sur le port (systématique ?) de **masques**, ainsi que sur les règles à respecter pour l'utilisation des véhicules administratifs (SURV : 2 ou plus par véhicule ?)

La situation administrative des agents en « **ASA MdP** », après le 11 mai, est à l'étude.

Le **télétravail** risque de se poursuivre encore ...

A la demande de **USD-FO de La Réunion**, le DR va se rapprocher du Médecin de Prévention afin d'évaluer l'opportunité de proposer aux agents en présentiel un **test sérologique** afin de savoir s'ils ont été ou non contaminés au COVID-19 et s'ils ont, ou non, développé des anticorps.

Enfin, à la demande de **USD-FO 974**, le DR a précisé que le **regroupement des services** sur le site de la DR est en attente de reprise de l'activité des entreprises, dont celle devant effectuer le déménagement.

LES CONGÉS IMPOSÉS, LA PRIME COVID

LE DR, RECONNAISSANT QUE LA RÉTROACTIVITÉ EST « UN PEU MAL-VENUE », ATTEND LES INSTRUCTIONS D'ICI LA FIN DE CETTE SEMAINE, sur :

- l'article 6 qui stipule que "La présente ordonnance n'est pas applicable aux agents relevant des régimes d'**obligations de service** définis par les statuts particuliers de leurs corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps." : des douaniers seront-ils concernés ?
- l'application de l'Ordonnance relative à la prise de **RTT** ou de **congés** au titre de la période d'urgence sanitaire.
- les bénéficiaires de la **prime** de 1000 euros maximum :

Le DR nous a informé avoir recueilli des propositions disparates des chefs de service. Si certaines fonctions ou situations lui paraissent respecter les critères d'éligibilité, ce sera la DG qui tranchera, notamment en fonction de l'enveloppe qui sera attribuée.



Pour **USD-FO de La Réunion**, c'est plus que « mal-venu » : les agents n'ont pas fait le choix d'être en ASA.



Quant à ceux qui sont en télétravail (ou assimilé), ou en présentiel « intermittent », le sentiment d'injustice est tout aussi fort.

Pour **USD-FO 974** il est également important de ne pas oublier les **agents en charge du nettoyage des locaux**, grandement sollicités, et dont la charge de travail est fortement accrue, ni **les agents qui travaillent en mode dégradé** et doivent s'adapter à toutes les situations.

D'une main, on remercie les agents de la Fonction Publique pour leur implication dans cette crise sanitaire, et de l'autre, on leur enlève des jours de RTT et des congés après coup...

C'est inacceptable.

Concernant l'octroi de la **prime**, vos représentantes **USD-FO 974** ont souligné la forte défiance et l'inquiétude des agents.

L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE SONT INDISPENSABLES.

Nous avons souligné que la reprise sera synonyme de surcroît de travail et que l'application de cette Ordonnance risque de créer la zizanie et de compliquer le retour au travail dans de bonnes conditions.

Concernant la **tenue de CT** en audioconférence évoquée par le DR, vos représentantes **USD-FO 974** ne s'y opposeront pas, sous réserve qu'elles aient pour seul sujet l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des services.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à vos représentantes **USD-FO de La Réunion**.

Vos Secrétaires régionales USD-FO 974 :

Caroline PERROT et Fabienne SAMAIN

